



REPUBLIQUE DU SENEGAL

00009438

*W* MSAS/ARP/DISV/SER.VIG

*Un Peuple - Un But - Une Foi*

*Ministère de la Santé  
et de l'Action sociale*

*Agence sénégalaise de  
Réglementation Pharmaceutique*

*Le Directeur Général*

*Dakar, le 10/07/2024*

**Objet :** Note d'information concernant la disponibilité d'un protocole de recherche active pour la sécurité des produits de santé

**Mesdames, Messieurs,**

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP), dans le cadre du renforcement du système de vigilances, informe les titulaires d'Autorisation de mise sur le marché (AMM), les centres de recherche et hôpitaux universitaires (CHU), de la disponibilité sur le site de l'ARP, d'un protocole de recherche conçu par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour la surveillance active des événements indésirables des médicaments et des vaccins.

Cette initiative permettra d'anticiper sur la détection et la prise en charge des événements indésirables graves des médicaments et autres produits de santé suffisamment rares. La prise en charge correcte des dits événements, lorsqu'ils surviennent, contribue à bâtir la confiance et à accroître l'adhésion de la population à l'utilisation des produits de santé.

Pour tout essai concernant la surveillance active des événements indésirables des médicaments et vaccins, il est instamment demandé d'utiliser ce modèle de protocole.

En comptant sur votre collaboration continue, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs**, à l'assurance de mes salutations distinguées.

**NB :** <http://www.arp.sn>

**Aux**

**Responsables de la recherche chez :**

- les Titulaires d'AMM
- les centres de recherche
- les hôpitaux universitaires



**Ampliations :**

MSAS/CAB  
MSAS/SG